



Ma rémunération est-elle vraiment légale?

Par **VICKIE68_old**, le **07/12/2007** à **17:36**

Bonjour à tous et à toutes,rrnrnJe travaille actuellement pour une agence immobilière en tant que négociatrice, je suis en CDI, mais je souhaiterais changer de travail principalement par rapport à ma rémunération.rnJe suis salariée, n'ai aucun fixe, travaille en moyenne 35h/semaine, fais en plus de mon activité principale bcp de secrétariat pour lequel je ne suis pas rémunéré, et je perçois un pourcentage de 10% sur les commissions HT (ce qui est pratiqué en général dans la plupart des agences), mais si je n'ai aucune commission à percevoir, mon employeur ne me verse qu'un demi-SMIC, ce qui paraît illégal (bcp de personnes me l'ont fait remarqué), en avance sur mes commissions à venir, sachant que nous sommes une petite agence où les honoraires ne sont pas élevées et où le travail est assez difficile.rnJe ne suis plus motivée du tout, je trouve cela injuste par rapport au travail fourni et je voudrais un minimum garanti (le smic), mais il refuse prétextant que le contrat a été signé dans ces conditions. Ou qu'il me licencie pour je trouve autre chose, mais il ne veut pas non plus.rnEst-ce vraiment légal? Comment puis-je m'en sortir? Car je ne peux pas financièrement démissionner. Merci de m'aider car j'ai l'impression d'être exploitée (et encore je ne détaille pas le reste: permanence obligatoire au bureau, frais de route non remboursés, pas de congés payés, ...). rnJ'attends vos réponses avec impatience. Merci et A Bientot.